

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 JUIN 2025

N° VILLE_2025DL063

Date de convocation : 20 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33

OBJET : RAPPORT ACTIVITÉ SITIV 2024

L'an deux mille vingt cinq, le vingt six juin à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Présents : Alain VIOLLET, Laurence MOULIN, Eddie BREVALLE, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Dominique BABE, Claude COLIN, Christiane PUTHOD, Eric MAILLET, Michel MALTRAIT, Nathalie RENE, Yves MONTANGERAND, Christophe MALMAZET, Nathalie PUVILLAND, Vivien GATCHUESI FEQUENG, Thierry HAON, François DARTIGUES, Aurélie VILLENEUVE, Henry DUARTE, Alexandre DIOT, Benoit ERACLAS, Sandra GAUSSUIN-PISKULA, Guillaume BOUCHARLAT, Lilian MORINON, Ghislaine ARCARO, Michel COMOLI

Excusés / pouvoirs : Souade KACI (donne pouvoir à Florent RIVOIRE), Alain LEGRAS (donne pouvoir à Eddie BREVALLE), Saliha MAKHLOUF-MEDJGAL (donne pouvoir à Christiane PUTHOD), Christine NONY (donne pouvoir à Laurence MOULIN), Marie THIOLAS (donne pouvoir à Henry DUARTE), Mylène ROUCHOUSE - POUGET (donne pouvoir à Yves MONTANGERAND)

Absents : Sylvie DOMER

Secrétaires de séance : Sandra GAUSSUIN-PISKULA, Henri DUARTE

Rapporteur : Eric MAILLET

Le syndicat intercommunal des technologies de l'information pour les villes (SITIV) accompagne 7 communes adhérentes (Corbas, Givors, Grigny, Rive de Gier, Saint-Chamond, Vaulx-en-Velin et Vénissieux ainsi que la Métropole et la ville de Lyon sur certains projets) autour de quatre axes de travail:

- Accompagner les collectivités adhérentes dans le fonctionnement et le développement de leurs systèmes d'information ;
- Maîtriser les technologies de l'information et des télécommunications mais également la gestion de projet et du changement dans le cadre de sa mission du service public ;
- Favoriser et développer les échanges intercommunaux et le partage d'information et d'expérience à travers les nouvelles technologies ;
- Développer les compétences des utilisateurs en organisant des formations numériques et en développant leur niveau de maîtrise.

En 2024, les équipes du SITIV ont conçu et mené à Corbas les grands chantiers suivants :

- La création d'un groupe de travail « Intelligence Artificielle » rassemblant l'ensemble des collectivités du Sitiv
- La poursuite du déploiement des outils de communication et collaboration (messagerie instantanée, outil de visioconférence, plateforme de stockage et partage documentaire) dans le cadre de l'Entente Intercommunale « Territoire Numérique Ouvert »
- La mise en place d'interfaces entre le logiciel de gestion de la Petite Enfance, de l'Enfance et des activités péri et extrascolaires et les systèmes d'information de la DGFIP et de l'Education Nationale
- Le déploiement d'un entrepôt de données Finances et Ressources Humaines
- La mise en œuvre de la nouvelle version du parapheur électronique lparapheurV5,
- Le déploiement de la gestion des interventions des services techniques avec EatalV6
- La conduite d'un plan d'actions relatif au Numérique Responsable
- Refonte du logiciel de gestion du courrier Maarch avec réorganisation interne

L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Le rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique ».

Cette communication pour information au conseil municipal n'entraîne ni délibération, ni vote.

Vu l'avis favorable de la commission municipale permanente du 16 juin 2025,

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **PREND ACTE** du rapport d'activité du SITIV (Syndicat Intercommunal des Technologies de l'Information pour les Villes), ci-joint, pour l'année 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

Les jour, mois, et an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,